

# CONTACTS

## SERVICES TERRITORIAUX DU DEPARTEMENT

### Service territorial autonomie

13-15 boulevard Joffre  
Galerie des chênes  
54000 NANCY  
03 83 30 12 26  
stagrandnancy@departement54.fr

### Maison de l'Habitat et du Développement durable (MHDD)

Métropole du Grand Nancy  
22-24 viaduc Kennedy  
Esplanade Philippe-Seguin  
54 000 NANCY  
03 54 50 20 40  
Demandes en ligne :  
mhdd.grandnancy.eu

## AUTRES SERVICES

### Agence nationale de l'habitat

### SAPL Grand Nancy Habitat

Contactez la MHDD

## CAISSES DE RETRAITE

### ANGDM

21 avenue Foch  
57018 METZ  
03 87 39 73 57  
www.angdm.fr

### CARSAT

81-85, rue de Metz  
54073 NANCY  
3960

### CNRACL

Rue du Vergne  
33059 BORDEAUX  
05 56 11 38 28  
www.cdc.retraites.fr

### MSA

15 avenue Paul-Doumer  
54 507 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
03 83 50 35 00  
Fax : 03 83 55 10 59  
www.msalorraine.fr

### SNCF – service prévoyance

17 avenue Général-Leclerc  
13347 MARSEILLE CEDEX 20  
04 95 04 04 04  
www.cprpsncf.fr



 @departement54  
**meurthe-et-moselle.fr**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CD 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



PAO CD54 DIRCOM L. Camiato - © PIKSEL-istock - imprimerie CD 54 - Août 2022



# JE SOUHAITE ADAPTER MON LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE

## TERRITOIRE GRAND NANCY

AUTONOMIE

**Je souhaite continuer à vivre dans mon logement actuel.**

**Je pense aux adaptations qui permettraient de me faciliter le quotidien.**

**Je contacte les organismes qui peuvent m'orienter et me conseiller pour adapter mon logement.**

### BON À SAVOIR

Améliorer le confort du logement (isolation, toiture...), c'est aussi permettre de meilleures conditions de vie à domicile.

#### France Rénov'

France-renov.gouv.fr

0808 800 700

MHDD : 03 54 50 20 40

Un logement insuffisamment adapté aux besoins (accessibilité, etc.) peut avoir de lourdes conséquences car il peut être facteur d'accidents domestiques et de chutes. Il peut compromettre le maintien à domicile et parfois, conduire à des hébergements en structure en urgence et sans préparation.

## LES SERVICES TERRITORIALISÉS DU DÉPARTEMENT (AUTONOMIE) ET LA MAISON DE L'HABITAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - MHDD (LOGEMENT)

(Maison départementales des solidarités, Service territorial autonomie, MHDD)

Ils informent, orientent et accompagnent le public et les professionnel·le·s. La direction de l'Autonomie définit et pilote l'action du Département. Ce dernier entretient également des liens étroits avec la MDPH. La Maison de l'habitat et du développement durable du Grand Nancy oriente vers les aides financières de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah).

## LA SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT (SAPL)

La SAPL Grand Nancy Habitat est mandatée par la Métropole du Grand Nancy.

Elle accompagne gratuitement les ménages dans la réalisation de projets d'adaptation du logement à travers une assistance technique, sociale,

administrative et financière : diagnostics (dégradation, autonomie, énergie), conception du projet, montage des dossiers de demande d'aides classiques à l'amélioration de l'habitat, comprenant généralement une vérification de la recevabilité des demandes en fonction de la réglementation de chaque financeur.

## LES AIDES POSSIBLES

■ Aides de l'ANAH pour les propriétaires / occupants d'un logement en secteur privé et sous conditions de ressources avec les revenus fiscaux de référence année N-1 suivants (\*). Montant maximal en fonction du nombre de personnes composant le foyer :

- Pour une personne seule : 19 565 €
- Pour un couple : montant maximal : 28 614 €
- Pour 3 personnes composant le foyer : 34 411 €
- Pour 4 personnes composant le foyer : 40 201 €
- Pour 5 personnes composant le foyer : 46 015 €

Par personne en + : + 5 797 €

(\* pour les dossiers déposés en 2022)

■ Allocation personnalisée d'autonomie (APA à domicile) pour les personnes GIR 1 à 4 (classification selon le niveau d'autonomie constaté) ou Prestation de compensation de handicap (PCH) (voir fiches dédiées).

■ Aides de la part de certaines caisses de retraite ou crédits d'impôts pour tout public.

## LES CAISSES DE RETRAITE

À travers leurs actions d'information et de conseil, les caisses de retraite participent également à la sensibilisation des retraité·e·s, à l'adaptation de leur logement et au repérage des situations à risque.

### Bien vieillir à domicile (BVAD)

À travers la charte BVAD, l'ensemble des partenaires et des entreprises signataires proposent aux séniors un réseau d'entreprises de confiance, engagées et certifiées. Depuis 2021, ce dispositif s'étend notamment aux territoires de Longwy et de Briey. Retrouvez la liste des entreprises formées (signataires ou non de la charte) sur le site internet du Département de Meurthe-et-Moselle :

[www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)

### BON À SAVOIR

